

Lettre du maire

n°12 - avril 2020



La prise de fonction de la nouvelle équipe municipale, suite aux élections du 15 mars, ayant été reportée, le bulletin municipal «Vivre à La Roquette» n'a pas pu paraître. Dans ces conditions je tiens à vous tenir informer de la gestion de la crise générée par le COVID-19.

La situation est grave, protégez-vous ainsi que votre famille en respectant les consignes, il en va de l'intérêt de tous.

Sauvez des vies, restez chez vous !

ELECTION MUNICIPALE : RISQUE MAXIMUM, PARTICIPATION MINIMUM !

Rappel de la situation :

le **jeudi 12 mars**, le Président de la République annonce la fermeture des écoles, crèches...

Le **vendredi 13 mars** le premier ministre annonce que des mesures plus strictes vont être prises rapidement, mais bizarrement maintient les élections municipales.

Le **samedi 14 mars**, nous apprenons à 21 h 30, qu'une enfant de CE 2 de l'école St Jean a été diagnostiquée positive au coronavirus.

Or cette enfant a fréquenté l'école jusqu'au mardi 10, y compris la cantine.

Les enfants de la classe, ceux qui ont fréquenté la cantine, leurs parents, les agents municipaux représentent plus de 300 personnes susceptibles de transmettre le virus, d'autant plus que la mairie ne dispose pas de masques pour les assesseurs qui tiendront les bureaux de vote.

Nous prenons dans l'instant la décision de confiner tous les agents ayant été en contact direct avec l'enfant, dont le personnel de cuisine.

A 22 heures, nous essayons de joindre la préfecture pour savoir, si dans ces conditions particulières, il est prudent d'ouvrir les bureaux de vote le lendemain matin. Personne ne répond !

Le maire téléphone à madame la Sous-Préfète à 23 heures pour lui faire part de la situation et lui demander de reporter ce 1^{er} tour.

Réponse : *la préfecture impose l'ouverture des bureaux de vote, sous peine de réquisition et de poursuites.*

L'élection se déroule sous pression le **dimanche 15 mars**, les Roquettans prudents s'abstiennent en masse (75 %).

Stupéfaction!! le lendemain, le Président annonce le confinement généralisé...

La séance du conseil municipal permettant l'installation du maire et des adjoints est annulée. Le maintien de ce premier tour a été aussi inutile que dangereux et a fait prendre des risques insensés à la population et aux élus.

Elections municipales 2020

	B1 Marronniers	B2 Mairie	B3 Ecole village	B4 Ecole village	B5 Marronniers	B6 Marronniers	TOTAL	%
Christian ORTEGA	150	161	148	159	145	105	868	86,37%
Bulletins blancs	15	17	21	7	10	8	78	7,76%
Bulletins nuls	9	6	16	7	14	7	59	5,87%
Inscrits	677	972	684	581	625	563	4102	
Taux participation	25,70%	18,93%	27,05%	29,78%	27,04%	21,31%	24,50%	

Résultats définitifs - Tous les bureaux sont clos
Le taux de participation final est de 24,50%



COVID-19 : RÉSUMÉ DES ACTIONS PRISES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX :

L'équipe sortante est toujours en charge de la gestion de la mairie, jusqu'à l'élection du nouveau maire et de ses adjoints

Afin de limiter la propagation du virus nous avons pris des mesures exceptionnelles, avec comme priorités de protéger les administrés et le personnel municipal.

- fermeture au public du centre administratif, sauf pour les missions essentielles à la continuité du service public, qui sont assurées avec un fonctionnement réduit (état civil, police municipale, propreté urbaine, CCAS). L'accueil est ouvert le matin de 8 h à 12 h.

pour les autres services, seul un accueil téléphonique est assuré aux heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h à 16 heures – Tél. : 04 92 19 45 00 ;

- la distribution des sacs jaunes et des sacs compostables est assurée en mairie.

- l'accueil des enfants des personnels de santé est assuré, y compris le week-end si besoin, dans le groupe scolaire des Oliviers. Le groupe scolaire Saint-Jean totalement fermé en raison du cas de COVID-19 dont les familles ont été mises en «quatorzaine».

La crèche et l'accueil de loisirs sont également fermés.

- toutes les activités, manifestations sportives ou culturelles sont suspendues ou annulées et les équipements (base de loisirs, aires de jeux pour enfants, etc...) sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

- le service de portage des repas à domicile assuré par le CCAS a été réorganisé, grâce à la participation d'un restaurateur de la commune, la cuisine centrale étant fermée.

Des contacts sont régulièrement pris avec les personnes fragiles isolées.

- l'activité du personnel a été organisée : 45 sont présents ou en télétravail, 16 bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants, 13 pour état de santé fragile et 11 pour télétravail impossible, 6 agents sont en congés ou arrêt de maladie.

- un accès au hall de la médiathèque a été mis en place pour permettre un accès à internet pour les enfants qui auraient des problèmes de connexion et/ou de matériel informatique, ainsi que pour tous les administrés pour récupérer les formulaires d'attestation de déplacement sur place.

- les marchés alimentaires du mercredi et du samedi sont maintenus, avec une organisation adaptée.

Les informations sont régulièrement mises à jour sur le site internet et la page facebook.

NOUVEAU SERVICE : PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Il se peut que vous rencontriez des difficultés pour faire vos courses ou la cuisine en cette période de confinement. La municipalité vous propose un nouveau service : le portage de repas à domicile.

Les repas seront préparés par la cuisine centrale et facturés au prix de 9 €, sans condition de revenus.

Ils se composeront d'une entrée, d'un plat principal et d'un dessert.

Si vous êtes intéressé(s) il faut vous inscrire auprès de madame Costa - **04 92 19 45 13** et passer vos commandes la veille avant 16 h. Les menus vous seront transmis en début de semaine et mis en ligne sur notre site internet www.laroquettesursiagne.com -> [démarches](#)-> [action sociale](#)-> [accueil](#). Le but de ce service est de permettre à tous de s'alimenter correctement.



DÉSINFECTION

Pour limiter la propagation du virus, nous vous informons que depuis le 27 mars matin, la désinfection de certains quartiers et de certaines rues principales de la commune (*les plus fréquentés par les piétons*) est effectuée par le service de propreté, par vaporisation à base d'une solution chlorée.

Cette désinfection aura lieu deux fois par semaine, ainsi qu'avant et après les marchés jusqu'à nouvel ordre.

Secteurs concernés :

Village : devant la pharmacie Place Estable, Place José Thomas parking (marché) + commerces, trottoirs du boulevard du 8 Mai dans la traversée du village

Mairie : Parking haut et bas, parvis

Parking Hameau de St jean : devant chaque commerce et parking

Pharmacie St jean : Parking

Boulangerie Pain et Gourmandise : Parvis

Place Pallanca : Parking (Marché), Jardin public

Avenue de la République : Trottoirs de chaque côté

Cette opération pourra être étendue à d'autres quartiers en fonction des nécessités et des moyens humains et matériels. Lorsque vous verrez cette opération en cours, tenez-vous à distance.

Pour information, les locaux scolaires et la mairie font l'objet d'une désinfection poussée.



DES MASQUES EN TISSU LAVABLES

A cause de la pénurie de masques, une couturière du village propose des masques en tissu lavables à **2 €**.

Ces masques ne sont pas homologués, mais peuvent permettre une amélioration de la sécurité pour ceux qui n'arrivent pas à se procurer des masques aux normes.

De Fil en aiguille : 04 92 19 16 98

Merci pour cette initiative généreuse et solidaire.

MARCHÉS

Dans le but de favoriser les circuits courts, dont l'approvisionnement en fruits et légumes locaux et en viande et charcuterie (boucherie agricole), nous avons obtenu l'autorisation préfectorale de maintenir les marchés du mercredi au Village et du samedi Place Pallanca.

Des précautions supplémentaires ont été prises pour éviter les contacts, en particulier l'éloignement des stands.



DRIVE LÉGUMES :

Olivier Campana propose des paniers de légumes à 15 € ou 25 €, à récupérer (sans contact) à l'exploitation, 495 chemin de la Levade, les lundis, mercredis et vendredis, il suffit de faire votre réservation la veille au **06 62 91 11 16**. La vente directe du jeudi de 18 h à 20 h est maintenue.

SOLIDARITÉ ET GÉNÉROSITÉ

Dans ces périodes troublées, il y a toujours des administrés qui se distinguent par leur générosité et leur disponibilité. Depuis le début du confinement, six Roquetan(e)s ont manifesté leur disponibilité, pour aider des personnes seules et isolées, pour rendre divers services, en particulier faire les courses pour ceux qui ont des difficultés à se déplacer ou dont la santé est fragile.

Le CCAS tient un listing de ces personnes et les contacte si nécessaire. Nous lançons donc un appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre ce groupe et aux personnes qui ont besoin d'aide, de se faire connaître. Nous les mettrons en contact. Appelez le 04 92 19 45 13.

Un grand merci à tous ces bénévoles qui font honneur à notre commune et qui limiteront ainsi l'impact social de cette crise sanitaire qui touche particulièrement les plus fragiles.

DÉCHETS

La collecte : **bio déchets le lundi matin, tri sélectif le jeudi matin et ordures ménagères le vendredi matin** est maintenue, tant que les effectifs le permettent.

Par contre la **benne encombrants**, située sur le parking du village tous les mercredis pairs est **supprimée momentanément**

INFO TRANSPORTS



Face à l'épidémie de coronavirus, le conseil départemental et Sillages réduisent la fréquence des bus. Vous pouvez consulter les horaires sur le site du département, rubrique transports, ZOU ! et sur Sillages.fr.

Pour ce qui concerne le département, la ligne 610 bis (qui relie La Roquette Village – Lycée Carnot à Cannes) est suspendue. La ligne 610 Cannes – Grasse, qui dessert l'avenue de la République fonctionne avec des horaires réduits.

Pour Sillages, la ligne 16 qui dessert Grasse (gare SNCF) le Village, la correspondance avec Palmbus ligne 2 pour Cannes, le boulevard de la République et Pégomas. Cette ligne peut venir en complément de la ligne 610.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Les déchets verts constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination. Ils peuvent donc relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, dont le brûlage est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

Celui-ci prévoit toutefois la possibilité de déroger à cette règle par le préfet. Or un arrêté préfectoral du 10 juin 2014 encadre la possibilité de brûlage des déchets verts et l'interdit totalement en période rouge : du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Le brûlage est autorisé, hors zone à risque d'incendie de forêt (PPRI rouge), de **10 heures à 15 h 30**, selon les conditions suivantes. Les végétaux **doivent impérativement être secs et non mélangés avec d'autres matériaux**, le vent ne doit pas dépasser **20 km/h**, le tas de végétaux ne doit pas dépasser **1,5 mètre de diamètre et 1 mètre de hauteur**, un **périmètre de 5 mètres autour du tas à brûler doit être démuné de toute végétation et disposer d'une prise d'arrosage**. Enfin, le brûlage doit être réalisé sous surveillance constante et être noyé après 15 h 30.

Les déchetteries étant fermées suite à l'épidémie de coronavirus, Il paraît difficile d'interdire totalement le brûlage des végétaux. Par contre, la police municipale est en charge du respect de l'arrêté préfectoral et de verbaliser les contrevenants.



TRAVAUX D'ÉLAGAGE

L'entreprise RTE (réseau de transport d'électricité) nous informe que, conformément aux dispositions relatives aux conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes de transport et de distribution électrique, des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris prochainement sous la ligne à haute tension «Biançon-Mougins», à partir du **30 mars 2020**.



Jacques Pouplot
Maire

